



Sécurité - Conduite

Ce guide de sécurité et de conduite s'adresse aux pilotes et aux observateurs qui fréquentent notre terrain de vol et viennent s'ajouter aux règlements du MAAC.

En mettant en pratique ces quelques recommandations, la présence de chacun ne sera que plus agréable et sécuritaire.

1. À votre arrivée sur le terrain du club, stationner votre véhicule en diagonale près du fossé en bordure de la route.

2. Les animaux doivent être en laisse en tout temps et tenus à l'écart des moteurs en marche.

3. L'alcool est strictement défendu dans l'aire de stationnement des avions et sur la piste. Le pilote qui a consommé ne peut plus voler pour cette journée.

4. Garder un accueil amical avec les spectateurs car, pour nous, ce sont peut-être de futurs membres.

5. Les avions doivent être préparés sur une ligne située entre l'abri et la clôture de la piste.

6. Les équipements (avions et matériel de soutien) doivent être disposés de façon regroupée et sécuritaire. Il est facile de se mettre les pieds..... dans les ailes.

7. Les tables sont très utiles pour la préparation des avions et le démarrage des moteurs. Elles doivent aussi se partager.

8. Chaque pilote doit laisser sa table propre après sa session de vol et remettre le banc sur la table.

9. La piste est réservée aux avions. Les hélicoptères utilisent le champ adjacent de l'autre côté de la rue.

10. Seuls les pilotes ayant leurs ails de pilote peuvent voler en solo. Les apprentis pilotes doivent voler avec leur instructeur.

11. Lorsqu'un moteur est en marche, l'avion doit être sous contrôle complet, soit sur une table ou dans ses ancrages, pour être ensuite reconduit manuellement jusqu'à la ligne de piste (clôture).

Il est souhaitable de réduire, le plus possible, le temps de marche des moteurs sur les tables.

12. Il est strictement défendu d'utiliser l'aire de stationnement des modèles au retour de votre envolée comme taxiway.

13. Lorsque plus d'un pilote utilise la piste, chaque décollage ou atterrissage doit être annoncé de vive voix par le pilote du modèle ainsi que lors de toutes situations de panne de moteur (dead stick).

Les passes à basse altitude doivent s'exécuter au fond de la piste (loin de la clôture).

14. Le vol au-dessus de l'aire de préparation des avions, de l'abri et de la route *est interdit*. La présence d'un avion dans cet espace ne doit être qu'accidentel.

15. Lorsque plus d'un pilote utilise l'espace aérien du terrain de vol, les avions doivent voler dans la même direction. Cette direction s'établit dans le sens du décollage (face au vent). S'il y a absence de vent, le premier avion en l'air définit cette direction.

Le nombre maximum d'avions en vol correspond au nombre de stations soit 5.

16. En tout temps prévoir, au maximum, deux personnes par poste de pilotage.

17. Le pilotage des avions et leurs acrobaties doivent se faire de façon sécuritaire et en contrôle. Les acrobaties doivent être exécutées sans mettre en péril les autres avions...ou alors les acrobaties doivent se limiter aux « rolls ».

18. Lors d'un incident avec votre modèle, faisons tout en notre pouvoir pour récupérer notre matériel et pièces des champs de culture et de la piste.

19. Zone de vol.

Nous vous demandons de ne plus voler au-dessus du champ qui est situé du côté ouest de la piste (à votre gauche, de votre station de vol) *délimitée par un triangle rouge, apposé sur le poteau d'Hydro-Québec*. Il est strictement interdit, en tout temps, de dépasser ce triangle sous peine d'expulsion du club.

Lorsqu'un décollage est effectué du côté ouest, le pilote doit effectuer immédiatement après le décollage un virage vers le nord (à sa droite) pour ne pas franchir le triangle orange et pénétrer dans la zone de vol permise. Lorsqu'il n'y a pas de vent, les décollages doivent obligatoirement s'effectuer vers l'est (de gauche à droite), et les atterrissages vers l'ouest (de droite à gauche).

Il est strictement interdit de voler lorsqu'il y a présence d'équipements agricoles dans les champs adjacents au terrain de vol.

20. Heures de vol :

Il est strictement interdit de voler *avant 11:00 hrs le dimanche matin et 10:00 hrs en semaine*. Cette restriction s'applique seulement pour les avions avec des moteurs au nitro ou à l'essence. Pour les avions électriques les heures de vols sont libres.

21. Utilisez les poubelles pour tous vos rebuts à l'exception des pièces d'avions endommagés.

SVP ne pas jeter de nourriture dans le foyer pour feu de camp.

Si vous êtes fumeurs, utilisez les cendriers mis à votre disposition.

Aidez-nous à garder votre terrain propre.

22. *Quiconque refusera de se conformer à ces règlements risquera son expulsion du club.*

La direction